

Commune de Saint-Maximin

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- ✓ d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- ✓ d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent

l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État ;
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune ;
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière ;
- ✓ d'informer la population ;
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque ;
- ✓ de programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

L'ensemble des informations issues du site Géorisques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire concernant la commune de **Saint-Maximin** est consultable aux adresses suivantes : [lien vers Géorisque](#).

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les cartographies concernant les risques naturels sont consultables dans l'atlas des risques naturels majeurs disponible sur Internet à l'adresse suivante : [lien vers la cartotheque du site de la Préfecture de l'Oise](#) et pour ce qui a trait au retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'à la présence de cavités, à l'adresse suivante : [lien vers la cartotheque du site de la Préfecture de l'Oise - inventaire des cavités et mouvements de terrain associés](#).

Plans de Prévention des Risques Naturels

La commune de Saint-Maximin est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Oise, section Brenouille / Boran-sur-Oise, approuvé par arrêté préfectoral le 14 décembre 2000 et modifié le 29 janvier 2014 (*révision prescrite le 04 décembre 2014*). Ce PPRI est disponible sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du site Géorisques :

Date	Événement	Arrêté de catastrophe naturelle	Parution au JO
19/12/1993 au 02/01/1994	Inondations et coulées de boue	11/01/1994	15/01/1994
08/08/1994	Inondations et coulées de boue	20/04/1995	06/05/1995
17/01/1995 au 05/02/1995	Inondations et coulées de boue	03/11/1997	16/11/1997
25/12/1999 au 29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999	30/12/1999
26/03/2001 au 28/03/2001	Inondations et coulées de boue	27/04/2001	28/04/2001

Inondations

Les informations relatives aux inondations sont consultables sur le site Internet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) : [lien vers le site du MTES - prévention des risques](#) et sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Île-de-France : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Directive Inondations :

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondations ».

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) :

Sur notre territoire, l'État a repris les objectifs de cette directive dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (LENE) du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle II ») et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI), fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Elle a été arrêtée le 07 octobre 2014 par les Ministres de l'Écologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) :

Première étape de la Directive Inondation, cette évaluation donne une photographie homogène de chaque bassin hydrographiques afin d'identifier les enjeux de différentes natures (*personnes, biens, activités, etc*) en zone potentiellement inondable. La première édition s'est achevée en décembre 2011 et sera révisée d'ici décembre 2018.

Elle renseigne sur les inondations du passé et sur le risque actuel :

- l'impact des inondations historiques au travers de quelques événements représentatifs ;
- l'exposition actuelle des enjeux aux événements majeurs : pour ce faire, les enjeux (*population, emplois, bâti, etc*) présents dans une enveloppe approchée des événements extrêmes sont comptabilisés et représentés sur des cartes.

La commune de Saint-Maximin fait partie du bassin Seine-Normandie, dont l'EPRI a été arrêté le 20 décembre 2011 par le Préfet d'Île-de-France, coordinateur du bassin.

Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) :

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Cet outil stratégique définit à l'échelle de chaque grand bassin (*district hydrographique*) les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la Directive Inondations et en déclinaison de la SNGRI, un PGRI a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation ;
- l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les 13 PGRI français ont été approuvés et publiés au journal officiel n° 0296 du 22 décembre 2015 entrés en vigueur au lendemain de leur publication seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continue voulu par la « Directive Inondations ».

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été approuvé le 07 décembre 2015 : [arrêté du 07 décembre 2015 portant approbation du PGRI Seine-Normandie](#).

Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) :

Un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) est un territoire qui concentre de forts enjeux et qui est exposé à un aléa provoquant des inondations (*submersion marine, débordement fluvial, ruissellement, remontée de nappe*). Dans ce territoire, les enjeux potentiellement exposés aux inondations les plus importants sont essentiellement des enjeux humains et économiques : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#) et [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire – TRI](#).

L'arrêté du 06 novembre 2012, établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale et l'arrêté du 27 novembre 2012, fixant la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands sont disponibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

La commune de Saint-Maximin est concernée par le TRI de Creil.

Il existe une note de cadrage (*mai 2018*) concernant « la vulnérabilité des territoires aux inondations », établie à l'échelle du bassin Seine-Normandie : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Stratégies locales de gestion des risques d'inondation :

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation sont élaborées sur les Territoires à Risque important d'Inondation (*TRI*). Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par la SNGRI présentés le 10 juillet 2014 et les PGRI élaborés à l'échelle des grands bassins hydrographiques : [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#). L'arrêté fixant la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation à élaborer pour les TRI du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été signé le 08 décembre 2014.

Les stratégies locales doivent comporter :

- la synthèse de l'EPRI dans son périmètre ;
- les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le TRI inclus dans son périmètre ;
- les objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclus dans son périmètre.

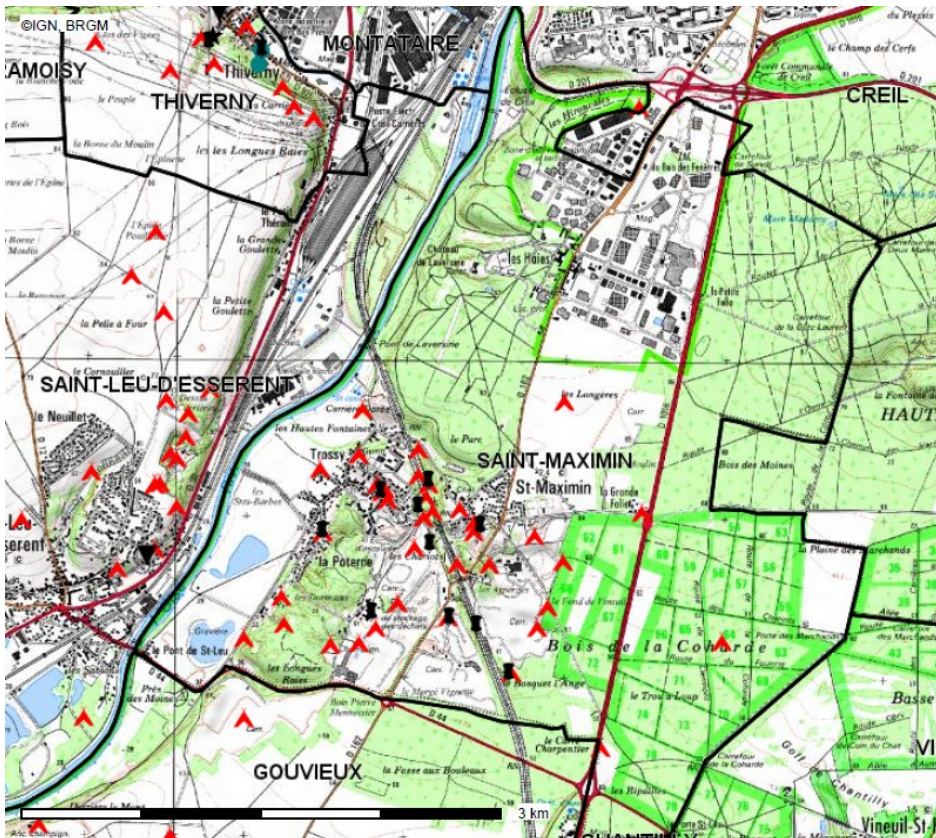
Cavités souterraines et mouvements de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (*BRGM*) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

38 cavités souterraines et 10 mouvements de terrain, ont été recensées sur la commune :

Cavité souterraine	Lien vers fiche	Cavité souterraine	Lien vers fiche
Carrière	PIC0000372CS	Carrière	PICAW0016128
Carrière	PIC0000373CS	Carrière	PICAW0016129
Carrière	PIC0000374CS	Carrière	PICAW0016130
Carrière	PIC0000382CS	Carrière	PICAW0016131
Carrière	PIC0000386CS	Carrière	PICAW0016132
Carrière	PIC0000387CS	Carrière	PICAW0016133
Carrière	PIC0000388CS	Carrière	PICAW0016134
Carrière	PIC0000389CS	Carrière	PICAW0016135
Carrière	PIC0000390CS	Carrière	PICAW0016136
Carrière	PIC0000391CS	Carrière	PICAW0016138
Carrière	PIC0000392CS	Carrière	PICAW0016139
Carrière	PICAW0015179	Carrière	PICAW0016841
Carrière	PICAW0016121	Carrière	PICAW0016842
Carrière	PICAW0016122	Carrière	PICAW0016843
Carrière	PICAW0016123	Carrière	PICAW0016987
Carrière	PICAW0016124	Carrière	PICAW0016988
Carrière	PICAW0016125	Carrière	PICAW0016989
Carrière	PICAW0016126	Carrière	PICAW0017000
Carrière	PICAW0016127	Carrière	PICAW0017001

Mouvement de terrain	Lien vers fiche	Mouvement de terrain	Lien vers fiche
Effondrement	11900030	Effondrement	11900035
Effondrement	11900031	Effondrement	11900036
Effondrement	11900032	Effondrement	11900037
Effondrement	11900033	Effondrement	11900038
Effondrement	11900034	Effondrement	11900357

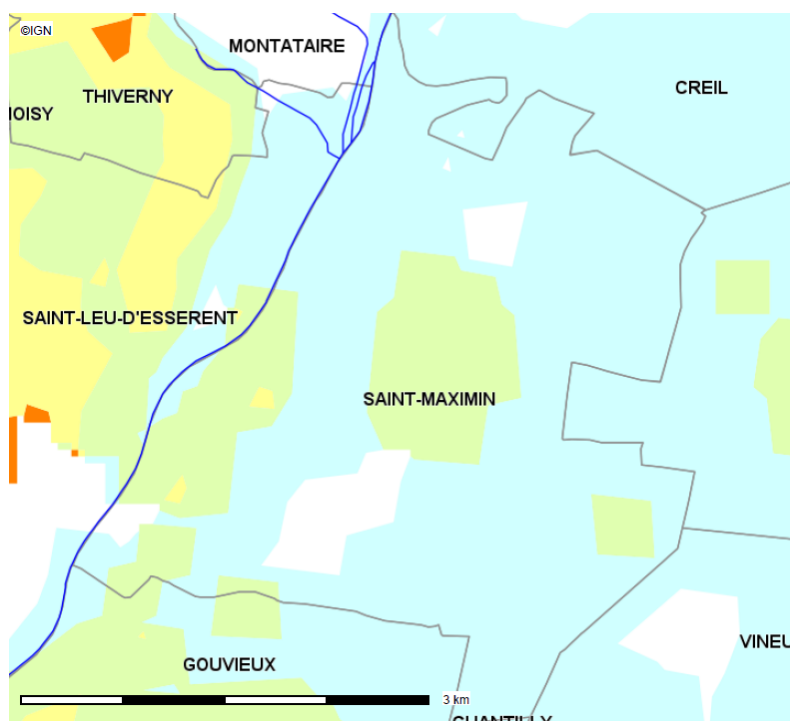


Coulées de boue et remontées de nappe

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).

Aléa coulées de boue

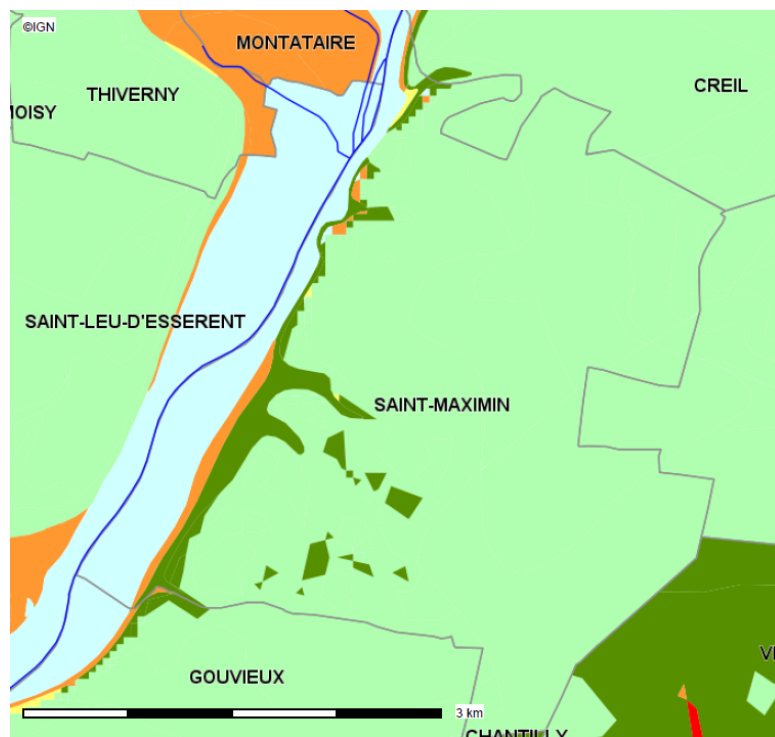
- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible
- Faible à nul



La commune de Saint-Maximin est concernée par des aléas faibles à moyens de coulées de boue. Ces informations sont disponibles sur les sites : [lien vers Géorisques](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

Sensibilité remontée nappe

- nappe sub-affleurante
- Aléa très fort
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa faible à nul



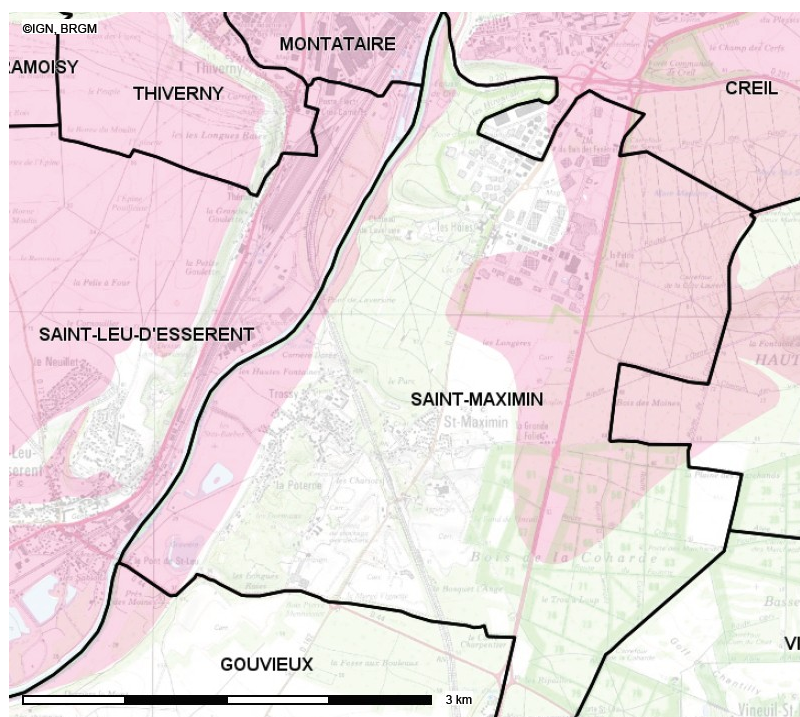
La commune de Saint-Maximin est concernée par des aléas faibles à forts de remontées de nappe, avec des effets de nappe sub-affleurante localisés à proximité de l'Oise. Plus d'informations sont disponibles sur les sites : [lien vers site du BRGM](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

Retrait gonflement des sols argileux

La commune de Saint-Maximin est concernée par des aléas faibles à moyens de retrait-gonflement des argiles, localisés sur tout ou partie de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques - retrait-gonflement des argiles](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

Aléa retrait - gonflement des argiles

- à priori nul
- faible / moyen
- fort



Les Risques technologiques

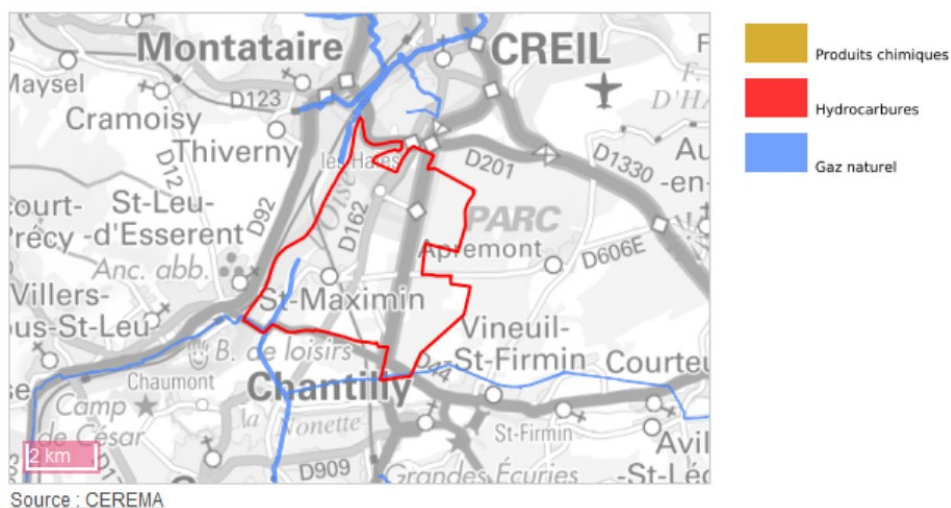
Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Ces plans concernent les établissements « Seveso » à « haut risques », dits « Seveso seuil haut » ou « Seveso avec servitude » (Seveso AS). Lorsque les mesures prises par l'exploitant d'un établissement de ce type s'avèrent insuffisantes au regard de la vulnérabilité des populations environnantes, les textes prévoient de délimiter des zones dans lesquelles le règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) peut interdire ou limiter la réalisation d'aménagements, d'extensions ou de constructions nouvelles (source : *Géorisques*).

La commune de Saint-Maximin n'est concernée par aucun PPRT.

Canalisation de matières dangereuses

La commune de Saint-Maximin est concernée par le passage de 3 canalisations de transport de matières dangereuses, localisées au Sud du territoire communal.

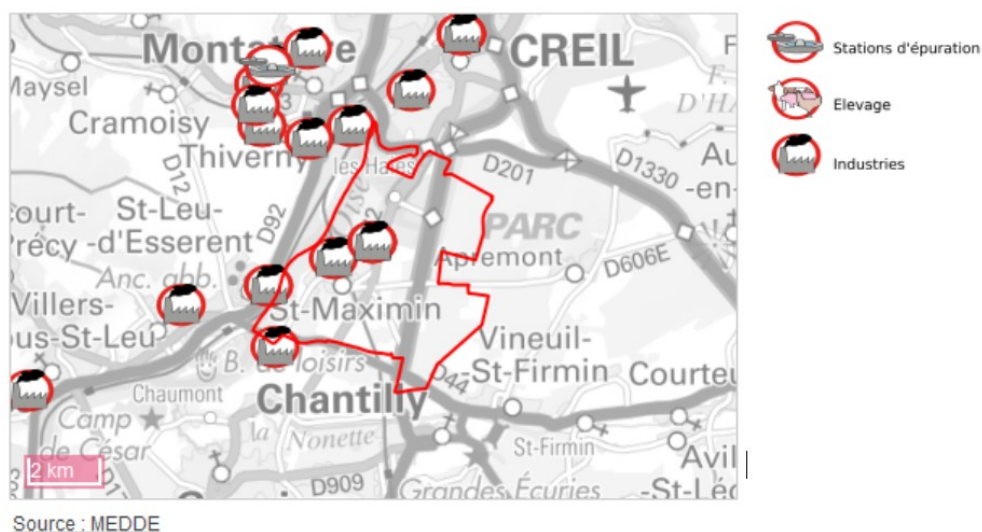


Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluant potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou le sol.

Quatre installations industrielles rejetant des polluants ont été recensées sur ou à proximité de la commune de Senlis.

Installation	Commune	Lien vers fiche
CORA	Saint-Maximin	CORA
ISDND SPAT Saint-Maximin	Saint-Maximin	ISDND SPAT Saint-Maximin
CAAP	Saint-Maximin	CAAP
BPE Lecieux	Saint-Maximin	BPE Lecieux



Sites et sols d'activités industrielles

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'a été recensé dans la commune (*base de données BASOL - [lien vers Basol](#)*).

La réalisation d'inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de services, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS.

44 sites industriels et d'activités de services ont été recensés sur le territoire communal (*base de données BASIAS - [lien vers Basias](#)*) : [la fiche Basias – Saint-Maximin](#).

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une « installation classée » (*source : DREAL*).

Les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont disponibles sur le [site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#).

13 établissements ont été recensés sur la commune : [la fiche ICPE – Saint-Maximin](#).

Historique ICPE et carrières :

Numéro	Raison sociale	Nom	Ouverture	Localisation
19880009	Agro Ingrédients Technology	Agro Ingrédients Technology	07/08/2007	ZI de Creil – Saint-Maximin
20030630	AMIN'AUTO	AMIN'AUTO	07/10/2003	ZAC du Bois des Fenêtres
20030533	ANIMALIS	ANIMALIS	22/07/2003	ZAC du Bois des Fenêtres
20070237	ARS	ARS	21/06/2007	ZAET – rue Benoît Frachon
20130473	Auchan Drive	AUCHAN	22/11/2013	551 rue Claire Lacombe
20160867	BPE LECIEUX	BPE LECIEUX	12/04/2016	RD 44
20000146	BPE LECIEUX	BPE LECIEUX	23/03/2000	Lieu-dits « le Moulin » et « les Longères des Haies »
20030207	BPE LECIEUX	BPE LECIEUX	18/03/2003	Lieu-dit « le Moulin »
20081387	BPE LECIEUX	BPE LECIEUX	12/07/1977	Lieu-dit « les Près Saint-Jean », rue du Pont de Saint-Leu
20081561	BPE LECIEUX	SARL BPE LECIEUX	18/03/2003	Lieu-dits « le Moulin » et « les Longères des Haies »
20020229	BPE LECIEUX	BPE LECIEUX	15/05/2002	Site de la carrière Ouachée-Corpechot
20000317	B PETIT	SARL B PETIT	20/06/2000	ZAC du Bois des Fenêtres
20080973	Carrières DEGAN	SA Carrières DEGAN	26/05/2008	Lieu-dit « le Bosquet l'Ange »
20081399	CARRIÈRES DE NOYANT	CARRIÈRES DE NOYANT	12/07/1978	Lieu-dit « le Bosquet l'Ange »
20030660	CHAMPIMAX	CHAMPIMAX	30/10/2003	Rue Pierre Dewaele
19930240	Coopérative Agricole d'Approvisionnement de Picardie	Coopérative Agricole d'Approvisionnement de Picardie	11/03/1994	Lieu-dit « les Dormants »
19990135	CORA	CORA	26/05/1999	ZAC du Bois des Fenêtres
20030661	GAEC D'AUVERGNE	GAEC D'AUVERGNE	30/10/2003	1 rue du 8 Mai
19840045	DEBROUWER Catherine	DEBROUWER	03/04/1984	4 route de Gouvieux
910058	DEFOORT « LE RELAIS D'OR »	DEFOORT « LE RELAIS D'OR »	05/03/1991	660 rue de Galilée
20000032	DUMONTIER Olivier	DUMONTIER Olivier	25/01/2000	7 rue de Marseille
20081555	Entreprise Jean LEFEBVRE	Entreprise Jean LEFEBVRE	02/08/1991	Lieu-dit « les Asperges »
19900289	ESPACE SAINT-MAXIMIN	ESPACE SAINT-MAXIMIN	25/04/1991	280 rue de la Marseillaise
20020550	EUROVIA PICARDIE	EUROVIA PICARDIE	13/12/2002	ZI du Renoir
19900226	FONDERIE DE MARLYD	FONDERIE DE MARLYD	24/09/1990	Rue Benoît Frachon
19900071	FONDERIE DE NOGENT	FONDERIE DE NOGENT	20/07/1990	ZAET de Saint-Maximin
19930887	GRAVES TRAITÉES DE L'OISE	GIE GRAVES TRAITÉES DE L'OISE	05/01/1994	Lieu-dit « les Près Saint-Jean »
20020560	LAVANET	LAVANET	12/11/2002	Centre commercial CORA
19960210	LEFEBVRE Jean	LEFEBVRE Jean	15/07/1996	Lieu-dit « les Asperges »
20020122	LOCAPIERRE	LOCAPIERRE	14/03/2002	ZAC du Bois des Fenêtres
20000554	LOXAM	LOXAM	16/11/2000	ZAC du Bois des Fenêtres
20050790	LW AUTOMOBILES	DW AUTOS 60	03/10/2005	Lotissement « la Plaine II » - îlots 1 et 2
990322	LW AUTOMOBILES (concession SEAT)	LW AUTOMOBILES (concession SEAT)	13/08/1999	Lotissement « la Plaine II » - îlots 1 et 2
990210	METRO LSG	METRO LSG	10/06/1999	ZAC du Bois des Fenêtres
19890361	MOLYDAL	MOLYDAL	19/10/1989	ZAET – 221 rue Paul Langevin
19890399	MOUSOISE	MOUSOISE	12/12/1989	Rue Benoît Frachon
20081423	O CÉRÉALES	Haji Bouziane	10/10/2008	Rue Claire Lacombe
19880085	OUACHEE et CORPECHOT	Carrières OUACHEE et CORPECHOT	05/05/1988	Lieu-dit « les Dormants »
20081508	OUACHEE et CORPECHOT	Sté OUACHEE et CORPECHOT	03/12/1982	Lieu-dit « les Dormants »
20081422	PRIM BOUCH	BOULTAM El Hassan	10/10/2008	Rue Claire Lacombe
20000311	PRO DIETIC	SARL PRO DIETIC	15/06/2000	ZAET – lieu-dit « les Haies »
19780236	ROCAMAT	Rocamat	11/08/1978	Lieu-dit « les Pièces Compiègnes »
20081405	ROCAMAT	ROCAMAT	15/09/1972	Lieu-dits « le Bosquet l'Ange », « les Asperges » et « les Pièces Compiègnes »
19720298	SADELL	SADELL	27/12/1979	22 rue Jean Jaurès
20030746	SBM	Sté SBM	01/12/2003	ZAC du Bois des Fenêtres
20060056	SDO	SDO	18/01/2006	ZAC du Bois des Fenêtres
19950154	SEMAC 2	SEMAC	19/04/1995	179 rue des Droits de l'Homme
20020273	SITA FD	SITA FD	17/04/2002	Lieu-dits « le Murgé Vignette » et « les Longues Raies »
20081567	Sté FRANCE DÉCHETS	Sté FRANCE DÉCHETS	13/07/2000	Lieu-dits « le Murgé Vignette » et « les Longues Raies »
20081553	Sté Parisienne d'Aménagements de Terrains SPAT	Sté Parisienne d'Aménagements de Terrains SPAT	13/10/2005	Lieu-dit « le Murgé Vignette »
20081457	Sté SPAT	SPAT	10/11/1993	Lieu-dit « le Murgé Vignette »
19880028	Sté VANDENBOOSSCHE		24/12/1986	Lieu-dit « le Bosquet l'Ange »
20010556	SOFIDAC	SOFIDAC	04/10/2001	ZAC du Bois des Fenêtres
19820113	SPAT	SPAT	12/11/1991	Carrières « Dona Maria », « la Croix Rompue » et « Letellier »
20110146	TECHSTAR	TECHSTAR	01/03/2011	Lieu-dit « les Longères des Haies »
20010906	THERMI-PICARDIE	THERMI-PICARDIE	13/06/2013	575 rue Galilée
19770150	TRUFFAUT	TRUFFAUT	01/09/1978	RD 1016
20010011	TTAD INDUSTRIES	TTAD INDUSTRIES	10/01/2001	Enseigne « Thermi-Picardie »

(Fiche mise à jour le 14 janvier 2019 - © DDT de l'Oise)